

## CTM Travail Emploi du 2 Avril 2015

### Déclaration liminaire de la FSU

#### Madame la présidente du CTM, Mesdames, Messieurs,

Nous aurions voulu évoquer en détail les inquiétudes dont nous font part nos collègues de travail :

- Inquiétude, tout d'abord, devant la multiplication, l'accélération et la combinaison des réformes de tous ordres qui les remettent en cause, eux et leurs missions :

- La revue des missions, dont le premier rapport a du être rendu au gouvernement, mais dont ils ignorent le contenu des 60 mesures retenues.
- La réforme territoriale des services de l'Etat, à l'occasion de laquelle les préfets et les préfigureurs vont tailler dans l'organisation des services et les postes de travail, tant des U.R. que des U.T.
- La loi NOTRE, qui risque de signer, au mieux, une paralysie du S.P.E. dans les régions, au pire, une éviction de l'Etat de la maîtrise des leviers de mise en œuvre des politiques de l'emploi.

- Inquiétude, ensuite, devant la cécité de certains directeurs d'U.T. ou de DIRECCTE qui refusent de voir les désordres graves engendrés par la mise en œuvre combinée de la réforme de l'inspection du travail et des suppressions d'effectifs.

- Inquiétude, encore, devant le blocage persistant des rémunérations, qui pourrait être aggravé cette année, selon les rumeurs, par l'absence de toute enveloppe de repositionnement des primes en juillet prochain.

- Inquiétude, enfin, devant ce qui apparaît comme un certain amateurisme de notre ministre de tutelle, qui ne semble pas pouvoir tenir une ligne claire, lisible et opératoire sur le partage des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'emploi et qui, quand il s'exprime au sujet du contrat du travail, semble ignorer les fondamentaux du droit qu'il est censé faire respecter.

OUI, nous aurions voulu développer ces thèmes, parce que les agents nous le demandent, mais, devant le caractère extrêmement chargé de l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui, nous nous contenterons de cette évocation et nous en tiendrons là.

Mais, sans doute, les agents auront-ils l'occasion de ré aborder ces sujets plus longuement, notamment, à l'occasion de la journée nationale d'action intersyndicale du 09 avril prochain.

Nous vous remercions de votre attention.